



Compte-rendu du Comité de Pilotage Natura 2000 Intersites « Causse du Larzac » et « Contreforts du Larzac » 6 juin 2024 – Salle des fêtes de Le Caylar

Personnes excusées : Isabelle Perigault (Maire de Soubès), Manon Bourg (Directrice SMGSCN), Andréa De Hullessen (CIVAM BIO 34), Florence Quinero (Maire de Saint-Saturnin-de-Lucian), Fabien Robert (Chef de projet Biodiversité, ONF), Antony Meunier (Chargé de mission, EPTB Fleuve Hérault), Pascal Arnaud (OFB 34), Mélina Choupin (Chargé de mission N2000, CCVH), Emma Lapique (Animatrice N2000, CCGPSL), Marie-Eve Barbary (ONF),

Personnes présentes : Hélène Nanciu (3^{ème} adjointe, Saint-Maurice Navacelles), Luc Bevilacqua (Adjoint au Maire, Les Rives), Christiane Maury (Conseillère municipale, La Vacquerie), Xavier Teisserenc (Elue CRPF Occitanie), Brigitte Singla (Elue Chambre d'Agriculture), Jean-Christophe Petit (Resp. Territoire – élevage, Chambre d'Agriculture 34), Romain Salas (Chargé de gestion, Conservatoire d'Espace Naturel), Maud De Falvard (Directrice, CPIE-CM), Laure Jacob (Natura 2000, PNR Grands Causses), Antoine Goutelle (Maire de Poujols), Éric OLLIER (Maire, Sorbs), Claire Van Der Horst (Présidente, CPIE-CM), Antoine Carrer (Chargé de mission ornithologie, La Salsepareille), Nathalie Lamande (Resp. Service Natura 2000, Région Occitanie), Mathieu Peretti (Chargé de Projet N2000, Région Occitanie), Didier Ravaille (Référént APN, CCLL) Daniel Fabre (Maire de Les Plans), Chantal Bascoul (Adjointe au Maire, Soubès), Laurent Pons (Mairie de Vissec), Savéria Léandri (Référént Natura 2000, DDTM34), Marie Parrot (Responsable d'unité territoriale, ONF), Laurent Bayle-Bascoul (Technicien forestier, ONF), Mathieu Thelen (Chef de projet GEMAPI, CCLL), Arnaud Lebeuze (Directeur transition écologique, CCLL), Richard Fiol (Président du PNR des Grands Causses), Laure Sirvent (CBN med), Clémence Rozo (Cheffe de projet, I-SEA), Marie-Françoise Nachez (Maire d'Arboras), Marie-pierre Autet-Lecor (Adjointe suppléante, Saint-Privat), Pierre-Paul Bousquet (Maire de Saint-Pierre-de-la-Fage), Sophie Pradel (Maire de St Michel d'Alajou), Jean-Luc Fabregues (2^{ème} adjoint, Saint-Maurice Navacelles), Michel Combes (Maire de Fozières)

Les diaporamas de toutes les présentations sont téléchargeables en ligne : <https://causses-meridionaux.n2000.fr/decouvrir-natura2000/le-reseau-francais/le-comite-de-pilotage> (onglet « Les outils », rubrique « le comité de pilotage »)

Ordre du jour

1. Nouveau cadre de gouvernance (Pilotage Natura 2000 par le PNR des Grands Causses)
2. Désignation des Présidents de COPIL
3. Présentation succincte des sites, bilan de l'animation 2023 et proposition des actions à venir 2024
4. Révision du DOCOB des ZSC et ZPS « Causse du Larzac »
5. Extension du site « Contreforts du Larzac »

Mots de bienvenue de Claire Van Der Horst, Présidente du CPIE. Elle remercie la commune du Caylar pour son accueil et exprime la satisfaction du CPIE pour la nouvelle convention de coopération qui lie notre association et le PNR des Grands Causses pour la gestion des sites Natura 2000 « Causse du Larzac » et « Contreforts du Larzac »

Un tour de table des présents est effectué.

1. Portage de l'animation des sites Natura 2000 par le PNR des Grands Causses

Mathieu DAVAL rappelle l'historique du pilotage des 2 sites Natura 2000 :

- Animation des sites portée historiquement par l'Etat Français avec une présidence des COPIL par le sous-Préfet
- **Politique Natura 2000 pilotée depuis début 2023 par les régions**
- A partir de 2024, le pilotage des sites est porté par le PNR des Grands Causses avec une délégation de l'animation au CPIE des Causses Méridionaux

2. Désignation des présidents de Copil

Mathieu Daval rappelle les fonctions et rôles d'un président de COPIL :

- Assurer des arbitrages selon les orientations du COPIL
- Assurer une relecture de certains documents produits par le chargé de mission (invitation au comité de pilotage)
- Signer certains courriers sortants (en accord avec les services Région/Etat et la structure animatrice)
- Participer à certaines réunions concernant Natura 2000

Ainsi que ses engagements :

- Prend connaissance des principaux enjeux des sites et le document d'objectif (Docob) ;
- Se familiarise avec l'environnement institutionnel du dispositif ;
- Contribue à la bonne mise en œuvre du Docob via son chargé de mission natura 2000 ;
- Permet un dialogue facilitant entre acteurs en adoptant une posture neutre en situation de concertation ;
- Travail de concert avec la chargée de mission Natura 2000 en poste.

Mathieu Peretti, chargé de Projet Natura 2000 à la Région Occitanie procède à l'élection de la présidence du comité de pilotage

Sophie Pradel, Maire de Saint-Michel, propose sa candidature pour les deux sites Natura 2000 concernés.

Sophie Pradel est élue à l'unanimité des élus présents comme Présidente des COPIL Natura 2000 pour les sites « Causse du Larzac » et « Contreforts du Larzac ».

3. Présentation des sites, bilan de l'animation 2022 et proposition d'actions à venir pour l'animation 2023

Mathieu DAVAL, chargée de projets agri-environnement et animateur Natura 2000 au CPIE-CM, anime ce COPIL.

Après une présentation succincte des sites et des enjeux du DOCOB, il fait état des actions passées et à venir dans les sites Natura 2000 Contreforts du Larzac et Causse du Larzac.

Un point détaillé est fait sur le contrat forestier « **Maintien d'arbres sénescents disséminés et création d'un îlot de sénescence Natura 2000 en Forêt Domaniale de l'Escandorgue** ».

L'objectif de ce contrat est de développer le bois sénescence afin d'améliorer le statut de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. La surface concernée est une hêtraie calcicole de 4,3 hectares, située dans la commune de Lauroux. L'itinéraire technique prévoit le maintien sur pied pendant 30 ans, hors sylviculture, de 84 arbres disséminés éligibles. En outre, l'absence totale d'intervention sylvicole pendant 30 ans sera valorisée sur l'espace interstitiel entre les arbres, qui présentent soit des signes de sénescence, soit un diamètre important. L'ancienne estimation financière, construite selon le barème régional Languedoc-Roussillon en vigueur en 2023, était de 10 721 € TTC. Cependant, en raison du nouveau barème des essences éligibles de 2024, une grande partie des arbres inscrits dans le contrat ne sont plus éligibles en raison d'un diamètre trop faible. Après échanges avec la DDTM et suite à de nombreux autres retours sur ce problème, il a été décidé de déposer le contrat cet été avec, d'ici là, une possible modification des barèmes.

Mathieu Peretti, chargé de projet Natura 2000 à la Région Occitanie, souligne que le problème a bien été remonté

Les préoccupations concernant les diamètres des essences d'arbres éligibles et les conséquences du nouveau barème ont été pris en compte dans le nouvel appel à projet. Le nouvel appel à projet intègre ces éléments, afin de mieux répondre aux besoins et aux réalités des sites concernés.

Un point d'étape sur la contractualisation MAEC (contrats agricoles). En 2023, un total de 18 exploitations ont conclu des contrats dans le cadre du PAEC (Programme Agro-Environnemental et Climatique). Pour l'année 2024, ce nombre s'élève à 9 exploitations.

Le montant total demandé dans le cadre des candidatures au PAEC s'élevait à 1 874 335 € pour la période de 5 ans. Cependant, le montant total obtenu est de 1 312 034 €, ce qui représente 70 % de la demande initiale. Ce financement est réparti en trois tranches de contractualisation sur 5 ans, couvrant les années 2023, 2024 et 2025. À titre de comparaison, le budget du PAEC pour la période 2015-2019 pour le même périmètre était de 2 540 882 €, réparti également en trois tranches annuelles (2015, 2016, 2017).

Pour l'année 2024, le budget dépensé avant instruction s'élève à 319 543 €, couvrant 9 exploitations sur une période de 5 ans. Cela représente 24,35 % de l'enveloppe budgétaire accordée. La moyenne par exploitation pour l'année 2024 s'établit à 7100 € par exploitation et par an sur les 5 ans du contrat.

Le budget restant pour l'année 2025 est de 335 432,70 €. En outre, le budget d'animation pour 2024 est fixé à 20 250 €. Ce budget couvre les activités d'animation, les actions administratives, les diagnostics, l'accompagnement, ainsi que le bilan et le suivi des projets.

Les mesures concernent :

- L'ouverture ou le maintien ouvert des milieux, notamment par le pâturage
- La diversité et richesse floristique des prairies
- Mares en tant qu'infrastructures agroécologiques (entretien des points d'eau)
- Création de couverts d'intérêts faunistiques et floristiques
- DFCI (entretien mécanique des parcours)

La nouveauté pour cette période de programmation de MAEC 2023-27 est que les bénéficiaires doivent passer par une formation collective organisée par les opérateurs (1 journée dans les deux premières années de l'engagement). En 2024 aura lieu la première session de formation pour les bénéficiaires des tranches 2023 et 2024.

Les **animations et actions d'information et de communication** sont présentées.

Dans le cadre des animations pour le grand public en 2023, le CPIE-CM a été présent pour sensibiliser aux enjeux Natura 2000 en forêt, notamment insectes saproxyliques et arbres sénescents, lors de la Journée Internationale des Forêts (organisée le 19 en mars 2023 par l'ONF en forêt domaniale de l'Escandorgue). Une centaine de personnes ont été touchées sur le stand.

Une animation tout public sur les mares et points d'eau du plateau du Larzac a été proposée en partenariat avec l'association Kermit à Sorbs le 4 juin 2023, avec quatorze participants.

Une animation sur les vautours avec la LPO et relâcher de vautour fauve à la Baume Auriol a eu lieu le 1er septembre 2023 suivi d'échanges avec le public (47 personnes).

Concernant l'année 2024, deux animations ont été organisées dans le cadre de l'ABC de Sorbs, l'une sur les Chauves-souris (17 personnes) et l'autre sur les oiseaux du Causses (22 personnes).

4. Révision du DOCOB des ZSC et ZPS « Causse du Larzac »

Le Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 a été initialement validé en 2006. Une première actualisation a eu lieu en 2010, suivie d'une mise à jour des habitats en 2016. En 2018, une évaluation de la mise en œuvre du DOCOB a révélé que le document en cours était devenu obsolète. Cette évaluation a conduit à la décision de réviser le DOCOB.

Les inventaires nécessaires à cette révision sont divisés en trois « lots » et sont financés par la Région Occitanie, soit sous forme de convention, soit par attribution de subventions.

Entre 2022 et 2023/24, des travaux d'état des lieux et des inventaires ont été réalisés. Ces travaux incluent la coordination et le suivi des inventaires et des diagnostics socio-économiques, la mise à jour de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire et naturels, ainsi que la cartographie des habitats et des populations d'oiseaux, basées sur un inventaire initial.

Diagnostic Socio-Économique

Le diagnostic socio-économique a été réalisé en régie et avec la collaboration d'une étudiante en alternance, inscrite en licence professionnelle GENA (Gestionnaire d'Environnement et Nature). Ce travail a consisté en la capitalisation de

données auprès des différentes catégories socio-professionnelles et d'experts du domaine. Un groupe de travail, nommé « comité opérationnel », sera prochainement constitué pour échanger sur les résultats de cet inventaire.

Les principales étapes de ce diagnostic incluent la définition des domaines d'étude et le recensement des acteurs pertinents. Les caractéristiques abiotiques telles que la géologie, l'hydrologie (ressources en eau et gestion), le climat, ainsi que les zonages et espaces de protection ont été pris en compte. Par ailleurs, les activités humaines ont été examinées sous divers aspects : démographie, urbanisme et aménagement du territoire, agriculture, activités forestières, activités commerciales, patrimoine, tourisme, sports de pleine nature, activités cynégétiques et pêche.

Pour mener à bien ce diagnostic, une grille d'entretien et une charte d'engagement à l'anonymat et à la relecture ont été créées. Les thèmes transversaux à aborder ont été identifiés, et une grille spécifique a été élaborée pour chaque grand domaine d'étude. Les entretiens ont été conduits et retranscrits selon les grilles établies. La rédaction du rapport final a consisté à croiser les informations issues des entretiens avec d'autres sources de données pertinentes.

Au total, 19 entretiens ont été réalisés, impliquant 22 acteurs et 25 personnes, que ce soit en face à face ou par téléphone. Ces échanges ont permis de récolter des informations précieuses pour alimenter le diagnostic socio-économique du territoire.

Mise à jour de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire et naturels

Il s'agit d'un projet porté par la Région Occitanie, en partenariat avec le CPIE Causses méridionaux. Ce projet implique l'intervention du CBNMed-CEFE et bénéficie de la prestation du bureau d'étude de télédétection I-Sea. Les étapes du projet incluent la typologie des végétations et la cartographie par télédétection. Le CPIE est chargé de la commande des images satellitaires, de l'obtention des permissions d'accès aux parcelles par les propriétaires, ainsi que de la coordination entre le CBN et I-Sea. Il contribue également à la supervision des versions successives des cartographies.

Laure SIRVENT, du CBN Med et Clémence ROZO, du bureau d'étude I-SEA présentes le projet. La mise à jour de la cartographie des habitats naturels commence par la collecte de données sur le terrain et via des satellites, en se concentrant sur des détails comme la couleur et la texture de la végétation. Ensuite, ces données sont analysées à l'aide de techniques avancées comme le machine learning pour prédire les types d'habitats présents. Les résultats sont ensuite ajustés pour corriger les erreurs et validés par des experts. Finalement, les prédictions sont converties en cartes détaillées qui montrent les différents habitats, et ces cartes sont mises à jour pour être aussi précises que possible.

Brigitte SINGLA, élue à la Chambre d'agriculture de l'Hérault, exprime des inquiétudes concernant l'utilisation de cet outil et le risque qu'il soit détourné pour contrôler les MAEC portés par les agriculteurs. Nathalie LAMANDE, responsable du service Natura 2000 en Occitanie, explique que cet outil a seulement pour objectif de fournir une cartographie précise des habitats naturels afin de déterminer les enjeux relevant du site natura 2000 et de prioriser les actions qui seront portées dans le DOCOB.. Elle précise également que l'usage de cet outil pour vérifier la conformité des MAEC n'est pas prévu, car ce type de contrôle relève de la compétence de l'État, et non de la Région ou des gestionnaires de site.

Mise à jour de la cartographie des populations d'oiseaux et habitats d'espèces

Ce projet est porté par la Région Occitanie, en partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) des Causses Méridionaux. Une subvention a été accordée à l'association La Salsepareille pour la réalisation des différentes étapes du projet.

Les étapes du projet comprennent l'actualisation des données ornithologiques de l'annexe I et la caractérisation de leurs habitats, en donnant la priorité aux espèces mentionnées dans le Formule Standard de Données, dont les connaissances sont considérées comme anciennes. Cette phase vise à mettre à jour les informations cruciales sur les populations d'oiseaux et leurs habitats spécifiques.

Ensuite, le projet prévoit l'élaboration d'un inventaire détaillé et la cartographie des habitats ainsi que des populations d'oiseaux du site. Ces activités permettront de disposer d'une vue d'ensemble actualisée et précise des espèces présentes et de leurs conditions de vie, facilitant ainsi les actions de conservation et de gestion.

Le CPIE facilite l'accès aux parcelles en obtenant les autorisations nécessaires des propriétaires.

Xavier TEISSERENC, élu au CRPF Occitanie, demande si les problématiques liées au changement climatique seront prises en compte dans le nouveau DOCOB.

Mathieu Peretti et Mathieu DAVAL lui confirme que ces problématiques seront bien incluses dans le nouveau DOCOB. Dans le cadre du LIFE Natur'Adapt, une formation « Intégrer le changement climatique dans les pratiques de gestion d'une aire protégée » est proposée aux gestionnaires d'espaces naturels. L'animateur Natura 2000 participera à une de ces formations qui se déroulera cet automne.

5. Extension du site « Contreforts du Larzac »

Initialement validé par le Comité de pilotage (COFIL) en décembre 2013, le Document d'Objectifs (DOCOB) a été le point de départ d'une démarche de consultation des 13 communes et des 2 communautés de communes concernées (CCLL, CCVH). Cette consultation, menée entre 2013 et 2014, a permis d'élaborer une première proposition d'extension et d'ajustement, basée sur les réunions d'information et les retours des parties prenantes locales. Une seconde proposition a ensuite été formulée, prenant en compte les observations des communes pour aboutir à une cartographie détaillée au 1:25,000 du nouveau périmètre, augmentant la superficie du site de 2,046.6 hectares. Ce processus vise à assurer la cohérence avec les limites physiques et les infrastructures existantes, tout en intégrant les connaissances actualisées sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. L'extension proposée offre plusieurs avantages, notamment l'éligibilité à des contrats agricoles, forestiers, et de développement rural, ainsi qu'une dotation pour les aménités rurales. Le dispositif Natura 2000 garantit un engagement fort pour la préservation de la biodiversité et des espaces naturels, avec un accompagnement dédié aux communes pour toute question liée à l'urbanisme et aux évaluations d'incidences environnementales.

Antoine Goutelle, maire du Pujols, souligne une incompréhension lors de la précédente consultation sur l'extension du site en 2022. Le nouveau périmètre ainsi que les changements de surface, avec une réduction de 1,9 ha de la surface du site sur la commune de Pujols lié à l'ajustement du trait parcellaire, sont encore mal compris.

Daniel Fabre, maire des Plans, souligne son inquiétude concernant les freins que Natura 2000 peut imposer au développement de projets photovoltaïques. Il exprime également ses préoccupations sur le cas des prairies sensibles, qui peuvent compliquer le travail des agriculteurs.

Après concertation des membres du COFIL, il est décidé de reporter le vote de lancement de la consultation à un prochain COFIL et Mathieu DAVAL propose de prendre contact avec les communes concernées par l'extension afin de venir présenter le projet d'extension en conseil municipal.

En l'absence de remarques supplémentaires, la Région Occitanie lève la séance à 12h30 en remerciant les membres et invités de leur présence et participation.